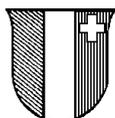


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 42, du 21 octobre 2022

Référendum facultatif :

- délai d'annonce préalable : 10 novembre 2022
- délai de dépôt des signatures : 19 janvier 2023



Loi modifiant la loi sur les droits politiques (LDP) (Matériel de vote des électeurs et électrices protégé-e-s par une curatelle)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition de la commission législative, du 24 août 2022,
décète :

Article premier La loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984, est modifiée
comme suit :

Art. 9a, alinéa 1bis

^{1bis}Le matériel de vote des électrices et électeurs protégés par une mesure de
protection de l'adulte est adressé directement à leur domicile.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 Le Conseil d'État fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

²Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 27 septembre 2022

Au nom du Grand Conseil :

La présidente,

C. CHOLLET

Le secrétaire général,

M. LAVOYER-BOULIANNE